

CH_VB 20026100 vom 2. Oktober 1995

Bundesverwaltung, 1995-10-02, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20026100__td_

FR: CH_VB 20026100 du 2 octobre 1995

IT: CH_VB 20026100 del 2 ottobre 1995

Erwägungen

E. 2

Stimmt es, dass Carla del Ponte ihr nicht zustehende Vermutungen über im italienischen Strafgesetzbuch vorgesehene Straftaten geäußert hat?

E. 3

Le plan des essais modifié pourra être obtenu sur simple demande à l'Office fédéral de la santé publique à fin octobre 1995 sous une forme imprimée; sous une forme photocopiée, des exemplaires de ce plan sont néanmoins déjà disponibles. 95.5198 Frage Hollenstein Europäische Flugtreibstoffabgabe Question Hollenstein Taxe européenne sur le carburant d'aviation Wortlaut der Frage vom 2. Oktober 1995 Die Schweiz hat sich in der Vergangenheit schon ab und zu für eine europäische Flugtreibstoffabgabe eingesetzt. Als Gastgeberland der letzten europäischen Umweltministerkonferenz (Luzern) wird die Schweiz in der Umweltministerkonferenz in Sofia (Herbst 1995) in ökologischen Fragen ein überdurchschnittliches Gewicht haben. Die Schweiz hatte in Luzern Versprechen für ein grosses Engagement für Lenkungsabgaben gegeben. Im entscheidenden Punkt, nämlich der CO₂-Abgabe, hat die Schweiz unterdessen ihre Pionierrolle aufgegeben. 1. Ist der Bundesrat auch der Meinung, dass ein Engagement für eine Lenkungsabgabe auf Flugtreibstoffen zumindest eine Teilerfüllung seines «Luzern-Versprechens» sein könnte? 2. Ist der Bundesrat bereit, sich in Sofia für eine europäische Flugtreibstoffabgabe so einzusetzen, dass sie zu einem vorrangigen ökologischen Anliegen wird? Texte de la question du 2 octobre 1995 La Suisse a préconisé à certaines occasions le prélèvement d'une taxe européenne sur le carburant d'aviation. Ayant organisé sur son territoire, à Lucerne, la dernière conférence européenne des ministres de l'environnement, elle aura un grand poids dans la discussion concernant l'écologie lors de la prochaine conférence de ce genre qui se réunira à Sofia cet automne. Notre pays avait promis, à Lucerne, de s'engager fortement en faveur de taxes d'orientation. Il a cependant renoncé à son rôle de pionnier sur le point essentiel, à savoir la taxe sur le CO₂. 1. Le Conseil fédéral est-il également d'avis qu'il tiendrait au moins partiellement les promesses qu'il a faites à Lucerne s'il oeuvrait pour le prélèvement d'une taxe sur le carburant d'aviation? 2. Le Conseil fédéral est-il prêt à demander, à Sofia, qu'une taxe européenne sur le carburant d'aviation soit instituée, avec suffisamment d'insistance pour que cette question devienne prioritaire dans la politique de l'environnement? Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Le Conseil fédéral soutient la proposition d'introduire, sur le plan international, une taxe sur les carburants pour aéronefs. La Suisse s'est engagée dans ce sens à plusieurs reprises au niveau international, la dernière fois lors de la 31e Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui se tient actuellement même à Montréal. Le Conseil fédéral a exprimé la même position dans ses réponses aux questions émanant de parlementaires, en particulier à la question ordinaire Scheidegger du 12 décembre 1991. En outre, une taxe européenne sur

les carburants pour aéro- nefs n'est pas formellement inscrite jusqu'à présent comme point de discussion de la conférence ministérielle de Sofia. Mais le programme environnemental pour toute l'Europe, qui sera certainement adopté par la conférence ministérielle, comporte des recommandations sur le thème des taxes d'in- citation en général. Nous examinerons la question de savoir si le sujet d'une taxe européenne, et non pas mondiale, sur les carburants pour aéronefs doit être spécialement soulevée lors de la confé- rence en relation avec le thème des taxes d'incitation. Hollenstein Pia (G, SG): Die Antwort befriedigt insofern nicht, als der Bundesrat in Luzern ganz klare Versprechun- gen gemacht hat. Jetzt, in Sofia, wäre die Gelegenheit, initia- tiv zu werden, auch wenn es nicht auf dem Programm steht. Der Bundesrat hat das nicht vorgesehen. Meine Frage: Wie denn sonst gedenkt der Bundesrat den Zielen, die in Luzern gesetzt wurden, nachzukommen und mit welchen Massnahmen, wenn da die Gelegenheit ver- passt wird? In der C02-Abgabe wurde sie ja auch verpasst. Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: J'attire votre attention sur le fait que ce type de taxe d'incitation devrait, dans l'idéal, toucher non seulement l'Europe, mais l'ensemble du sys- tème des relations aériennes. C'est la raison pour laquelle nous avons posé ce problème maintenant à la conférence de Montréal. La question de savoir dans quelle mesure nous pourrions en discuter à Sofia dépendra du résultat de la conférence de Montréal. Il est clair que nous donnons, sur ce plan-là, la pré- férence à une réglementation mondiale plutôt qu'à une régle- mentation européenne. #ST# 94.3175 Motion des Ständerates (Kommission-SR 90.021) 11. AHV-Revision. Gleiches Rentenalter Motion du Conseil des Etats (Commission-CE 90.021) 11e révision de l'AVS. Même âge de la retraite Wortlaut der Motion vom 9. Juni 1994 Der Bundesrat wird beauftragt, ohne Verzug die Vorarbeiten für eine 11. Revision der AHV an die Hand zu nehmen, in welcher die Altersstruktur der Bevölkerung berücksichtigt wird und das AHV-Alter der Frauen und der Männer angeglichen wird. Texte de la motion du 9 juin 1994 Le Conseil fédéral est chargé d'entreprendre sans retard les travaux préliminaires d'une 11e révision de l'AVS, dans la- quelle il convient de prendre en considération les effets de la structure d'âge de la population et de faire en sorte que l'âge de la retraite des femmes et des hommes soit le même. Antrag der Kommission Mehrheit Überweisung der Motion Minderheit (Leuenberger Ernst, Brunner Christiane, Eggenberger, Fank- hauser, Goll, Gonseth, Hafner Ursula, Jeanprêtre, Seiler Rolf) Ablehnung der Motion Proposition de la commission Majorité Transmettre la motion Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Fragestunde Heure des questions In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1995 Année Anno Band IV Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 09 Séance Seduta Geschäftsnummer --- Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 02.10.1995 - 14:30 Date Data Seite 1981-1991 Page Pagina Ref. No 20 026 100 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.